



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

RELEVÉ DES DÉCISIONS
RÉUNION DU BUREAU DE TOURAINE PROPRE
LUNDI 22 JUIN 2026 – 14H30
Locaux de Touraine Propre (19 rue Edouard
Vaillant – 37000 Tours)

Convocations transmises par voie électronique le 15 juin 2026

Nombre de délégués titulaires présents : 12

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0

Nombre de délégués suppléants à voix non délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 12

Nombre de titulaires en exercice : 14

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes BOULOZ Dominique, GADIN Patricia et SUARD Patricia

MM. BABARY Loïc, COHEN Martin, DAGORET Frédéric, DEHAEZE Guillaume, FAVIA Luc,

LAPLEAU Éric, LICHERON Vincent, LOIZON Éric et TOKER Nicolas

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme DEGRAVE Catherine

M. NATHIÉ Patrick

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme SUARD Patricia

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Touraine Propre : Mmes AROCHE-KEMPF Isabelle et SERREAU Romane

M. CHAUSSARD Gautier

Conformément aux statuts du syndicat Touraine Propre, les délégués de Tours Métropole Val de Loire disposent chacun de 3 voix. Pour les autres territoires, ils disposent chacun de 2 voix.



- ✓ Mme SUARD Patricia est nommée secrétaire de séance à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT 1 – ORGANISATION DURANT LE MANDAT ET PROJET DE MANDAT (INFORMATION)

Le Président ouvre ce premier point en rappelant les délégations confiées à chacun des Vice-Présidents. Il présente ensuite les modalités de fonctionnement envisagées pour le mandat, notamment l'organisation des réunions qui se tiendront préférentiellement le jeudi après-midi à partir de 14h30.

Il est également proposé de réaliser un bilan des actions menées dans le cadre du Programme Départemental de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés Cap 2030 (PLPDMA) depuis son adoption en décembre 2024. Ce travail permettra de recenser les principales actions conduites par Touraine Propre et servira de base à une réflexion sur les orientations futures. Une présentation est prévue lors d'un prochain Bureau, en septembre.

POINT 2 – COMITÉ SYNDICAL DU 02 JUILLET 2026 (INFORMATION ET EXAMEN)

Examen de l'ordre du jour du CS et propositions / amendements / décisions.

FINANCES

POINT 3 – PLACEMENT DE TRÉSORERIE (INFORMATION)

L'ouverture de 4 comptes à terme a été demandée auprès de la DGFIP.

Le montant total de ces 4 comptes à terme est de 180 000 € correspondant à la vente des locaux défalquée du solde de l'emprunt des travaux.

Durée comprise 3 à 8 mois.

La mise en place des comptes à terme devrait intervenir durant la 1^{ère} quinzaine de juillet.

RESSOURCES HUMAINES

POINT 4 – CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT DE TECHNICIEN TERRITORIAL COORDINATEUR RÉSEAUX (DÉLIBÉRATION)



Le contrat du « coordinateur réseaux » (contrat de projet) arrivera à échéance le 21/10/2026. La délibération ayant créé ce poste prévoyait également son ouverture uniquement jusqu'à cette date. Il convient donc de procéder à l'ouverture d'un nouveau poste par délibération.

Il est précisé que, conformément à la réglementation applicable aux contrats de projet, la durée minimale du contrat est fixée à un an. Afin de garantir l'égalité d'accès à l'emploi public, une offre d'emploi sera publiée prochainement par l'intermédiaire du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire ainsi que sur la plateforme « Choisir le service public ».

- Missions : projet réduction des déchets – coordinateur réseaux
 - Animation et structuration des réseaux départementaux des acteurs du réemploi (ressourceries, porteurs de projets émergents, entreprises de l'ESS)
 - Mise en relation des acteurs du territoire
 - Animation des réseaux départementaux existants (gaspillage alimentaire / réemploi / déchets abandonnés)
 - Animation et structuration d'autres objectifs dans le cadre du PLPDMA Cap 2030
- Type de contrat : emploi non-permanent – contrat de projet
- Durée du contrat : 4 ans à compter de la date d'embauche
- Date d'effet de la délibération : à compter du premier jour du contrat du ou de la candidat(e) retenu(e)
- Grade : technicien territorial
- Echelle indiciaire : 8^{ème} échelon du grade de technicien territorial
- Niveau de recrutement : Bac + 5 avec 3 ans minimum d'expérience professionnelle ou Bac +3 avec minimum 5 ans d'expérience professionnelle

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide à l'unanimité l'ouverture d'un emploi non permanent de coordinateur réseaux pour une durée de quatre ans, dans les conditions exposées ci-dessus.

PRÉVENTION

POINT 5 – PROJET d'ANIMATIONS SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE DE TOURAINE PROPRE (DÉLIBÉRATION)

Le contexte départemental de la refonte des animations scolaires départemental et de la première version du cahier des charges pour arbitrages sont présentés en séance.

Il est rappelé qu'environ 800 animations scolaires sont actuellement réalisées chaque année sur le territoire de Touraine Propre par Touraine Propre (150) et l'ensemble de ses adhérents (650). L'objectif proposé est de porter ce volume total à 1 000 animations annuelles.



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

Le coût moyen d'une animation était d'environ 160€ en 2025. Parmi les évolutions envisagées figure notamment l'intégration de visites de sites dans les parcours d'animation afin de compléter les actions de sensibilisation menées auprès des élèves.

Les arbitrages pris et validés par l'ensemble des membres du Bureau sur le contenu du cahier des charges des animations scolaires départementales sont listés ci-dessous :

- La durée du marché sera de 3 ans (2027-2029) renouvelable 1 an et à 2 reprises ;
- La fixation d'un nombre minimum de 150 animations par an et d'un nombre maximum fixé à 300 animations par an pour un budget d'environ 60 000 € ;
- L'intégration d'un lot dédié à la formation de formateurs aux animations scolaires départementales ;
- La validation de l'animation et donc le paiement passera par la transmission du formulaire d'évaluation.
- La validation d'une jauge maximum souhaitée par animation scolaire de 25 élèves ;
- La validation des 3 thématiques de la CDES et d'une animation « initiale » sur les 5R ;
- La validation du parcours avec 3 niveaux d'approfondissement ;
- L'exclusion des visites de site du cahier des charges ;
- La répartition en 3 lots distincts par thématique, ainsi qu'un lot optionnel de formation de formateurs ;
- La validation des modalités de suivi et d'évaluation du marché.

A l'unanimité le Bureau syndical valide les arbitrages énoncés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Date du prochain Comité Syndical : jeudi 2 juillet 2026 à 14h30 (mairie de Joué les Tours)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.

La secrétaire

Patricia SUARD

Le Président

Martin COHEN

